Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025125-DE

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. MALÉCOT, Mme SECHE, M. COADIC, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme DESBLES, Mme BRIAND, Mme WILLIAMS, M. DA SILVA, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE.

Représentés : M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. LEVERGNEUX (représenté par M. BERTIN), Mme GRAS, (représentée par Mme GREGOIRE), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE), M. GUIHARD (représenté par M. Mme DE BEAUCORPS).

Excusés : M. HERTEL, Mme JOUQUAN

Absents : Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : Madame Emmanuelle DE BEAUCORPS

7.5 : Finances locales - Subventions
Aide à l'encadrement des associations sportives – Fixation des subventions pour la saison

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du soutien qu'elle entend apporter aux associations sportives accueillant des jeunes, la Ville de Dol de Bretagne a instauré depuis plusieurs années une aide à l'encadrement. Cette aide, destinée à financer des heures d'encadrants professionnels diplômés est versée sous condition de présentation de justificatifs (bulletins de salaire, factures de prestations, etc.).

L'enveloppe globale affectée à cette action pour la saison 2024/2025 était de 38 550 € et avait été répartie de la façon suivante :

- ESD 12 750 €
- Basket Club 4 230 €
- Hand Ball Club 4 460 €
- Judo Club 3 411 €
- Roller Club 4 758 €
- Petits Dragons (karaté) 3 616 €
- Tennis Club Dolois 4 258 €
- JA Saint-Malo (escrime) 1 066 €

Pour 2025/2026, il est proposé de reporter la même enveloppe budgétaire, soit 38 625 €, et de la répartir en tenant compte du nombre d'adhérents jeunes et du nombre d'heures d'activités proposées à ce public.

- ESD 12 750 €
- Basket Club 4 125 €
- Hand Ball Club 4 568 €
- Judo Club 3 438 €
- Roller Club 4 680 €
- Petits Dragons (karaté) 3 669 €
- Tennis Club Dolois 4 245 €
- JA Saint-Malo (escrime) 1 074 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025125-DE

Feuillet n°209

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'octroyer les aides financières suivantes au titre du soutien à l'encadrement des clubs sportifs pour l'année 2025/2026 :

-	ESD	12 750 €
-	Basket Club	4 125 €
-	Hand Ball Club	4 568 €
-	Judo Club	3 438 €
-	Roller Club	4 680 €
-	Petits Dragons (karaté)	3 669 €
-	Tennis Club Dolois	4 245 €
-	JA Saint-Malo (escrime)	1 074 €

- **PRECISE** que les aides seront versées sur présentation de justificatifs de dépenses (factures de prestations ou bulletins de salaire).

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
Denis RAPINEL

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DE BEAUCORPS